



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83 Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt2@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt.cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)



Nîmes, le 7 juin 2018

Compte rendu de l'audience du vendredi 1^{er} juin 2018.

Présents : M. Martin DELORD (vice Président) ; M. Christophe GALLE (DGA) ; M. Fabien POTIER (Dter) ; Mme Magali STEIN (cabinet).

Pour la CGT : Jean-Marc JAC, Michel Raymond PANTEL, Walter, JAMBOIS, Michel SARRAIL, Frédéric TURPIN, Yannick BERTRAND, Frédéric FENELON, Christophe BOUTY, Patrick SERIS.

Cette audience fait suite aux différentes présentations et évolution du projet de « modernisation et pérennisation de la régie routière », mais également pour faire le point sur les effectifs « exploitation » pour lesquels les agents nous ont donné mandat et on fait savoir leur mécontentement à travers des actions diverses et variées (Assemblées Générales, affichages, interpellation d'élus, etc...).

L'élue introduit la séance par une déclaration « rassurante » quant aux intentions de l'exécutif sur ce dossier :

« Il n'y a pas de lien direct entre cette réorganisation et les prévisions budgétaires 2019 de la collectivité. La réorganisation est sous tendue par une « insatisfaction » du service rendu (remontée des élus et d'une partie des agents ?). La réorganisation se traduit par un « regroupement » (et non pas fermeture !!!) de centre d'exploitations. Les effectifs exploitation (agents, coordonateurs de travaux et chefs de centre) prévus sont passés de 290 à 305 agents, avec un rééquilibrage sur le territoire. Certaines missions, ou partie de mission, pourront être transférées à d'autres collectivités ? (ex : Viabilité Hivernale sur le secteur montagne).

La présentation qui nous a été faite en séance est transmise aux Unités Territoriales (UT) et communicable aux agents. Nous ne ferons donc pas une présentation de cette version 3 de la réorganisation, mais les commentaires ou interrogations que cela a suscités.

-Nous passons de 37 sites à 23 (y compris Service Ressources et Travaux). Ce qui représente 14 sites supprimés. **Serons-nous en capacité de maintenir notre niveau d'intervention sur tout le territoire avec ce nouveau découpage ?**

-Les nouveaux découpages (localisation et secteur d'intervention des centres d'exploitations) peuvent encore évoluer, notamment en fonction des opportunités foncières !!! **A se demander où est la recherche d'un service rendu de qualité ?**

-Sur la base de cette réorganisation « territoriale » se cache une refonte plus globale des missions d'une grande partie d'agents aujourd'hui rattachés à l'entretien/exploitation. Au-delà des 305 agents « exploitation », nous avons interrogé le Vice Président sur les 43 agents rattachés à l'entretien/exploitation (Responsable De Secteur, Coordonateur de Secteur, Assistant d'Exploitation). Le Directeur nous fait part de la réflexion de l'administration qui émane, selon ses dires, d'une partie de l'encadrement de proximité : « Nous devons raccourcir la chaîne hiérarchique entre les agents d'exploitation et le

Directeur adjoint de l'UT. Pour se faire, les chefs de centre seraient sous la responsabilité directe d'un « chef de service ? » en charge de l'activité « régie » au sein de l'UT. Les agents « restants » seraient redéployés sur d'autres missions de surveillance et/ou suivi de chantiers et activités ; et de travail en lien avec les élus. **Cette annonce augure donc des changements importants dans nos pratiques et activités courantes. Sans autres éléments concrets à ce jour sur ces changements, nous nous interrogeons sur la scission qui semble s'opérer entre le travail en régie et le reste de l'activité liée à l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental. Nous craignons que ce cloisonnement génère des difficultés concrètes sur le terrain en fonction d'intérêts divergents entre les activités. Nous craignons également une perte de technicité des agents « hors régie » qui pourrait les mettre en difficultés pour les interventions d'astreinte ou en cas de crise (intempérie, viabilité hivernale, ...).**

Sur les missions : Pas d'évolution sur celles actuellement effectuées, mais une réflexion est en cours pour effectuer des revêtements (enduits) en régie. L'astreinte n'est pas non plus remise en cause, mais les territoires d'intervention, le nombre d'équipes et le nombre d'agents par équipe n'est pas défini à ce jour. Se pose la question de « recruter » des agents sur cette activité qui manque de volontaires. **Pour la CGT, cela passe par une réelle reconnaissance pécuniaire de cette activité contraignante (surtout pour les familles).** Le Plan de Viabilité Hivernale Départemental devra également faire l'objet de révision en fonction de l'évolution des territoires d'intervention et du matériel alloué. **A cette occasion, nous avons demandé une réflexion pour lever les contraintes horaires qui nous sont imposées, tout en restant dans le respect des garanties minimales, nous pensons que le déclenchement de la condition exceptionnelle, voire le 2X12 heures, sont plus à même de répondre aux besoins d'intervention et à rendre un service efficient, que les actions renforcées qui mettent les agents et l'encadrement en difficulté pour organiser l'activité.**

Sur l'aspect matériel et bâtimentaire, le Directeur nous informe que les deux chargés de programmes de la Mission Coordination Régulation sont chargés, chacun d'entre eux, d'un dossier respectif.

Nous avons abordé d'autres questions qui restent en suspend et feront l'objet d'une réunion le mercredi 13 juin :

- Quelles missions et quel positionnement pour les 43 agents « hors régie » ?
- Discussion sur l'astreinte ?
- Organisation d'un règlement de mobilité exceptionnelle pour les agents impactés ?
- Évolution des organisations et des territoires dans le temps ?
- Expérimentation d'un suivi d'activité (les plus anciens ont connu « CORAIL »).

L'élu nous donne rendez vous à la rentrée (septembre ?) pour finaliser la réflexion et arbitrer les sujets sensibles.

La CGT met tout en œuvre pour maintenir, voire améliorer, le niveau de Service Public que nous sommes amenés à rendre aux usagers. Pour autant, seule la mobilisation du plus grand nombre, à travers des revendications partagées et collectives peut nous permettre d'avancer. La mobilisation autour des effectifs et du maintien de certains centres d'exploitation l'a démontré.

La délégation CGT.